



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1937

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1937**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Enjeux et objectifs

Le schéma d'accueil des entreprises (SAE) est l'outil dont la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée en 2009 pour assurer un accueil efficace et raisonné des entreprises sur le territoire, ce qui constitue un enjeu majeur des grandes métropoles. Il permet une meilleure anticipation dans la production de l'offre et la régulation du marché foncier et immobilier pour les entreprises, afin d'apporter aux entreprises un environnement adapté à leurs besoins, de les accompagner dans leur développement et leur implantation et ainsi, de maintenir un socle productif dynamique sur le territoire métropolitain.

Il s'agit d'un outil d'anticipation, de programmation et de gestion qui contribue à la lisibilité de l'offre économique de l'agglomération lyonnaise en identifiant des territoires stratégiques, en apportant une réponse foncière et/ou immobilière adaptée à la demande diversifiée des entreprises et en hiérarchisant et phasant les opérations d'aménagement dans le temps et sur le territoire.

Dans sa déclinaison opérationnelle, le SAE comprend un dispositif de requalification et de gestion des zones industrielles et d'activités économiques, dont la finalité est d'accompagner le renouvellement de ces sites et le maintien de leur attractivité en garantissant des conditions d'accessibilité et d'entretien adaptés aux usagers.

II - Programme de requalification pour la période 2015-2020

Les zones industrielles existantes couvrent environ 6 640 hectares du territoire métropolitain ; parmi elles, 9 grandes zones industrielles (ZI) concentrent près de 120 000 emplois et représentent 80 % des espaces à vocation économique du territoire.

La Communauté urbaine puis la Métropole de Lyon y déploient, depuis près de 20 ans, un dispositif de requalification, qui a financé, entre 2009 et 2014, plus de 35 opérations nouvelles de voirie et de signalétique pour un montant d'investissement de 16,5 M€.

Afin de poursuivre cette politique de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil économique sur les zones industrielles, un programme d'interventions a été défini pour la période 2015-2020, en concertation avec les représentants des entreprises bénéficiaires et des Communes partenaires.

Ce programme a été porté dans la délibération n° 2015-0475 du Conseil du 6 juillet 2015 relative à la programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole, en complément des projets d'aménagement de zones nouvelles.

Il tient compte des problématiques rencontrées par les entreprises et leurs salariés, des enjeux métropolitains et de la capacité des services de la Métropole à prendre en charge les travaux, dans un contexte financier contraint.

Il est complété d'une enveloppe dite "non territorialisée", qui permet à la collectivité d'intervenir de manière rapide et réactive aux sollicitations d'entreprises majeures du territoire. Cet ensemble s'intègre dans une offre de services complète et qualitative et fait l'objet d'un suivi précis et d'une évaluation régulière.

Ces interventions participent à l'objectif de soutien au socle industriel de l'agglomération, objectif réaffirmé par le programme de développement économique de la Métropole de Lyon 2016-2021, approuvé par le Conseil de la Métropole par délibération n° 2016-1513 du 19 septembre 2016.

III - Programmation des opérations 2017

Par délibération n° 2016-1154 du 2 mai 2016, le Conseil a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme de 4 420 000 € permettant la réalisation de la requalification de l'avenue du Docteur Schweitzer dans la ZI Meyzieu-Jonage.

Cette opération vise à remettre à niveau de qualité et de sécurité l'un des accès principal à la zone historique en aménageant une voie verte et une bande plantée. Ces travaux permettront, en outre, d'offrir aux entreprises présentes les conditions d'exploitation et d'accessibilité indispensables pour un maintien de leur implantation sur cette zone.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du programme, il est proposé de lancer 3 nouvelles opérations : la requalification de l'avenue des Frères Lumière sur la ZI Lyon-Nord (Neuville/Genay), du carrefour Mérieux Montmartin sur la ZI Lyon Sud-Est et de l'avenue des Frères Montgolfier sur Mi Plaine (Chassieu).

Ces 3 zones sont des sites productifs majeurs de la Métropole en termes d'emplois et d'importance du tissu industriel et les opérations de requalifications proposées visent à assurer d'une part des conditions d'exploitation acceptables aux entreprises et le maintien de leur implantation sur le site et d'autre part la sécurisation de tous les déplacements et apaiser les circulations poids lourds.

1° - La requalification de l'avenue des Frères Lumière - ZI Lyon-Nord (Neuville/Genay)

Celle-ci doit permettre de remettre à niveau l'accessibilité et l'image de l'entrée de la ZI qui bénéficiera d'ici la fin du mandat d'une extension de près de 18 hectares via l'aménagement de la zone d'activité Zone en Champagne.

Le programme prévoit, compte tenu de l'emprise importante (pouvant aller jusqu'à 20 mètres de large) d'intégrer une bande plantée qui permettra d'améliorer outre la qualité de la ZI, la sécurisation des cheminements modes doux, de gérer les eaux pluviales et de réduire les vitesses de circulation très importantes aujourd'hui. Le montant estimatif de cette opération s'élève à 2,7 M€.

2° - La requalification du carrefour Mérieux-Montmartin - ZI Lyon Sud-Est

Elle sécurisera cette intersection par la création d'un giratoire qui réduira les vitesses de circulation sur cette section de 600 mètres rectiligne de la rue Marcel Mérieux.

Ce carrefour supporte un flux poids lourds important (pôle agroalimentaire, STEF, France express, pôle logistique, etc.) qui va s'amplifier suite à la réalisation des différents projets d'aménagement envisagés à court et moyen terme sur ce secteur (reconversion d'une partie du site des abattoirs et le développement du site des Corbèges).

Ce projet qui améliorera les conditions de circulation et leur sécurisation a été estimé à 1,3 M€.

3° - L'opération de l'avenue des Frères Montgolfier - ZI Mi Plaine (Chassieu)

Cette opération est une priorité car elle constitue non seulement l'entrée de la ZI Mi Plaine, mais également l'entrée de la Métropole depuis l'autoroute A46 et l'un des accès à Eurexpo.

Le projet prévoit de conserver la circulation à double voie dans les 2 sens afin de préserver la fluidité de circulation pendant les périodes de salon. L'emprise importante (supérieure à 20 mètres) permet d'intégrer une bande plantée qui répondra aux problématiques de sécurisation des déplacements modes doux, de perméabilisation des sols et de réduction des vitesses.

L'opération globale a été estimée à 3,4 M€. Une autorisation partielle de 700 000 € est sollicitée dans un premier temps afin de pouvoir engager cette opération. À l'issue des études, un réajustement de l'enveloppe financière sera proposé sur la base d'un programme validé.

Il est donc proposé au Conseil une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme dédiée à la requalification des zones d'activité et industrielles de la Métropole à hauteur de 4 700 000 € pour l'ensemble de ces 3 opérations ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'intervention métropolitaine en matière de requalification et de remise à niveau de l'offre d'accueil dans et hors des zones d'activités économiques de la Métropole de Lyon et le programme d'interventions sur les zones industrielles de Lyon-Nord, Lyon Sud-Est et de Mi Plaine.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant 4 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :

- n° 0P01O0888 : 700 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 100 000 € en 2017, 500 000 € en 2018, 100 000 € en 2019. L'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 2 838 313,19 €,

- n° 0P01O0894 : 1 300 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 200 000 € en 2017, 400 000 € en 2018, 700 000 € en 2019. L'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 7 112 486,30 €,

- n° 0P01O0896 : 2 700 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 50 000 € en 2017, 650 000 € en 2018, 2 000 000 € en 2019. L'autorisation de programme totale sur cette opération est ainsi portée à 2 957 531,02 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.